

ETE 2023

«LE TEMPS DES LOISIRS»

PRESENTATION DES ACCUEILS DE LOISIRS

. L'ACCUEIL DE LA COURONNE (réservé aux enfants scolarisés en maternelle dès 4 ans)

Chemin du Phare
13500 MARTIGUES
04.42.80.76.51

Situé sur la Côte Bleue, le centre est implanté dans un bâtiment fabriqué dans le respect des normes environnementales, à 200 mètres de la plage. Il dispose d'une grande pinède vallonnée, de plusieurs salles d'activités et d'une infirmerie.

Projet autour du jeu et de l'imaginaire, dans le respect du rythme de l'enfant :

- * Activités manuelles
- * Jeux collectifs
- * Activités sportives et culturelles
- * Baignade
- * Participation aux projets construits en partenariat avec les services de la Ville

Date d'ouverture de l'accueil : du 10 juillet au 25 août 2023

**. L'ACCUEIL DE SAINTE-CROIX (réservé aux enfants scolarisés en élémentaire du CP au CM2 –
Sauf du 28 au 30 août où l'accueil se fera pour les enfants scolarisés de la maternelle jusqu'au CM2)**

Chemin de la Quiétude
13500 MARTIGUES
04.42.06.62.53

Situé sur la Côte Bleue, le centre profite d'un grand parc aménagé et sécurisé permettant d'accueillir les enfants au bord de mer. Il dispose de plusieurs salles d'activités.

Projet autour de la découverte du littoral par la pratique d'activités sportives et culturelles :

- * Activités manuelles et artistiques
- * Jeux collectifs
- * Activités sportives et culturelles
- * Pêche aux alentours
- * Baignade
- * Participation aux projets construits en partenariat avec les services de la Ville

Date d'ouverture de l'accueil : du 10 juillet au 30 août 2023

. L'ACCUEIL DE LA «BÂTISSE DU PRIEURÉ» SPECIAL ADOS (réservé aux jeunes scolarisés du CM2 à la 3^{ème})
22 Boulevard Joliot-Curie
13500 MARTIGUES

Grand parc arboré et ombragé au cœur de la Ville dans le quartier de Ferrières. Les repas seront des repas froids pris sous l'ombrage des arbres.

Le projet global favorise la découverte, l'échange entre les copains par la pratique d'activités sportives et culturelles au cœur de la cité :

- * Activités nautiques
- * Ateliers artistiques
- * Ateliers numériques
- * Ateliers sportifs

En fonction des projets, des nuitées pourront être organisées sur le site.
Les jeunes participeront activement à l'élaboration du programme avec les équipes d'encadrement.

En complément, tout au long de l'été, les jeunes participeront pleinement aux animations programmées dans le cadre du Festival des «Fadas du Monde» proposées par la ville.

Date d'ouverture de l'accueil : du 10 juillet au 25 août 2023

❖ FONCTIONNEMENT

ACCUEILS DE LA COURONNE ET DE SAINTE-CROIX

Pour être admis, l'enfant doit avoir au minimum 4 ans révolus dès le premier jour et être scolarisé jusqu'au CM2.

Les accueils de loisirs accueillent les enfants du 10 juillet au 25 août 2023 (*jusqu'au 30/08 pour l'ALSH de Sainte-Croix qui accueillera les enfants scolarisés de la maternelle jusqu'au CM2*).

Le matin, les enfants sont accompagnés par les parents sur différents points d'accueil de la ville et acheminés au départ du car par l'équipe d'animation. Le soir, ils seront récupérés sur les mêmes lieux d'accueil :

ACCUEILS ALSH LA COURONNE ET SAINTE-CROIX				
Groupe Scolaire LOUISE MICHEL Traverse Louise Michel	Groupe Scolaire JEAN JAURES (entrée collège H. Wallon) Boulevard Léo Lagrange	Groupe Scolaire HENRI TRANCHIER Avenue Guy Moquet	Groupe Scolaire AUPECLE Avenue Louis Pasteur	Groupe Scolaire LA COURONNE Chemin du Phare
Le matin : accueil des enfants de 7h45 à 8h20 Le soir : les enfants sont récupérés sur les mêmes lieux de 17h15 à 18h.				Matin : de 7h45 à 9h Soir : de 16h30 à 18h

ACCUEIL DE LA «BÂTISSE DU PRIEURÉ» SPECIAL ADOS

Cet accueil est réservé aux jeunes scolarisés du CM2 à la 3^{ème}.

Les jeunes sont accueillis du 10 juillet au 25 août 2023 à la Bâtisse du Prieuré située au 22 Boulevard Joliot-Curie (entrée face à la Maison des Syndicats).

L'accueil est organisé de manière échelonnée, de 08h00 à 8h30. Les parents peuvent récupérer les jeunes à partir de 17 heures jusqu'à 18 heures, selon le planning des activités de la journée.

Ce centre ne bénéficie pas de ramassage en bus.

❖ MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont prises en compte en fonction des places disponibles, dans l'ordre d'arrivée.

Les inscriptions ne peuvent excéder **5 semaines de vacances en collectivité** (accueils de loisirs et centres de vacances).

Les accueils de loisirs accueilleront les enfants dans le strict respect des conditions sanitaires du protocole des accueils collectifs de mineurs.

Les inscriptions se font soit :

- Par courriel à : enfancefamille@ville-martigues.fr
- Soit sur le portail d'activités :
<https://www.ville-martigues.fr/services-en-ligne/enfance-jeunesse-famille/accueils-de-loisirs>
- En se présentant à l'Espace Enfance Famille (rond-point de l'hôtel de ville) :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 sauf le mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 17h00

Pièces à fournir obligatoirement :

- Soit la copie du vaccin DT polio de l'enfant soit des onze vaccins obligatoires pour l'enfant né à partir du 1^{er} janvier 2018 soit une attestation certifiant que la vaccination est à jour.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture E.D.F., gaz, fournisseur internet, téléphone sauf portable, assurance habitation, attestation C.A.F. seulement si Aide au Logement.
- Attestation de paiement délivrée par la C.A.F. pour les bénéficiaires.

Si le dossier est incomplet, l'inscription ne sera pas validée.

❖ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

TARIFS

Si le quotient n'est pas connu par le service au moment de l'inscription, le tarif maximum sera appliqué, sans possibilité de régularisation.

La Direction Education Enfance est amenée à consulter votre quotient familial sur la base de données allocataires et son éventuel transfert par voie électronique entre la C.A.F. et la Direction Education Enfance. Dans le cas contraire, vous devez transmettre au service Espace Enfance Famille l'attestation de paiement C.A.F. en cours de validité. L'accueil de loisirs est à payer dès réception de la facture.



Tarif journalier appliqué sur présentation de l'attestation de paiement CAF

QUOTIENT FAMILIAL	de 0 € à 300 €	de 301 € à 400 €	de 401 € à 500 €	de 501 € à 600 €	de 601 € à 700 €	de 701 € à 800 €	de 801 € à 900 €	de 901 € à 1 000 €	de 1 001 € à 1 100 €	de 1 101 € à 1 200 €	au-delà de 1 201 €
Prix journée	1.35 €	2.70 €	3.60 €	4.05 €	6.30 €	7.20 €	8.10 €	9.00 €	9.90 €	10.80 €	10.80 €

Vu l'article L 372-2 du Code Civil disposant que «A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant» dont fait partie l'inscription en accueil de loisirs. Si un parent exerce seul l'autorité parentale, il devra fournir un justificatif. Dès constitution du dossier d'inscription, l'activité est due et facturée par la ville au responsable légal qui a procédé à l'inscription.

DESISTEMENT A L'INITIATIVE DE LA FAMILLE (règlement intérieur article 7.2.1)

Tout retrait d'inscription doit être fait par courrier ou courriel adressé en mairie au service Espace Enfance Famille.

L'annulation doit être effectuée au plus tard 15 jours avant le début de la semaine de vacances concernée (week-end et jours fériés inclus). Pour information, une participation sera due par le responsable légal qui a procédé à l'inscription :



Frais de désistement appliqués selon le quotient familial

QUOTIENT FAMILIAL	de 0 € à 300 €	de 301 € à 400 €	de 401 € à 500 €	de 501 € à 600 €	de 601 € à 700 €	de 701 € à 800 €	de 801 € à 900 €	de 901 € à 1 000 €	de 1 001 € à 1 100 €	de 1 101 € à 1 200 €	au-delà de 1 201 €
Frais de désistement forfait à la semaine	2.00 €		4.00 €				6.00 €				

En cas de non-respect de ces délais, la Ville de Martigues facture l'activité dans sa totalité, les organismes sociaux ne finançant pas les activités non consommées.

INFORMATION PRATIQUE

Nous vous conseillons de marquer tous les vêtements au nom de l'enfant.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Pour toute question concernant les inscriptions, vous pouvez contacter l'Espace Enfance Famille au 04.42.44.33.10 – enfancefamille@ville-martigues.fr

Pour toute information concernant le fonctionnement des accueils de loisirs, vous pouvez contacter le service Vacances Loisirs au 04.42.44.35.78/04.42.44.32.65 – vacancesloisirs@ville-martigues.fr

Martigues, le 09 mai 2023